

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2016

L'an deux mil seize le **28 septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, LEMAIRE Alain, SEULIN Marie Pierre, CHEVALIER Hubert, FAISNEL Valérie, COLLETTE Abel, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, CHARTIER Georges, AIGNEL JAMET Tatiana.

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Absents excusés : PORTIER Léone (pouvoir à Marie-Pierre SEULIN), DAUNAY Dominique (pouvoir à Tatiana AIGNEL-JAMET), RONXIN-CLAVEREAU Jeanine (pouvoir à Odette LE TOUX), LE PARC Marie Hélène (pouvoir à Serge HAMON)

Mr Robin introduit la séance en remerciant tous les membres du conseil municipal pour leurs marques de soutien et leurs messages de condoléances lors du décès de son père.

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

1. FUSION COMMUNAUTAIRE

▪ PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

La fusion de la communauté de communes Hardouiniais Mené et le Mené avec la CIDERAL va entraîner des changements au niveau de l'urbanisme. Un nouveau PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) va s'appliquer à l'ensemble des communes concernées.

Avant de lancer la prescription de notre PLUI un travail de diagnostic du territoire communal va être engagé dans les semaines à venir :

1°) Au près des agriculteurs afin d'établir un diagnostic agricole

Jusqu'à présent seul le siège social était pris en compte pour déterminer le périmètre sanitaire d'une exploitation. Désormais le périmètre sera défini à partir de chaque bâti agricole.

Un document qui servira de support pour le repérage du bâti a été préparé et va être adressé à l'ensemble des exploitants pour être complété. Il sera également disponible en Mairie et pourra être rempli sur place.

Les données recueillies resteront anonymes. Ce diagnostic vise à connaître l'avenir de l'activité agricole et à protéger au mieux les intérêts du monde agricole.

2°) Au près de l'ensemble de la population pour établir un diagnostic du patrimoine

Il s'agit entre autre de repérer les anciens bâtiments dans la campagne qui actuellement ne sont pas des habitations mais qui peuvent le devenir, par changement de destination.

Pour ce faire il est nécessaire de faire des photos du bâti pour apprécier sa qualité architecturale et son maintien dans le patrimoine habitat.

La population est invitée à participer à ce recensement des bâtis de qualité et à les signaler en Mairie.

Mr Robin précise qu'un groupe de travail a été créé au sein de la mairie, répartissant le territoire de la commune en trois parties, le nord de la RN164 piloté par Jean Yves Ruelleu et Michel Hesry, le Sud-Ouest (à l'ouest de la route d'Illifaut) par Isabelle Goré-Chapel et Pascal Bazin, et le Sud-Est par Abel Collette et Aurélien Communier. Mr Robin salue la qualité du travail de Fabienne Guillot à l'urbanisme, qui a commencé à répertorier l'ensemble des exploitations et établi un document de travail très pratique.

Mr Robin rappelle qu'il ne s'agit pas de surveillance des exploitations mais d'un travail constructif pour anticiper sur l'avenir du territoire ; ce projet permettra de cadrer les évolutions du territoire et les changements de destination des bâtiments sur les prochaines années.

▪ **Communication : choix du futur nom de l'EPCI**

Mr Robin explique que des visites de tout le territoire ont été organisées pour les élus, pour faire découvrir ce qui se passait ailleurs, et montrer les réalisations locales. Ces journées ont été très enrichissantes et ont permis de s'approprier l'identité de tout ce nouveau territoire.

Des réflexions sont à mener sur le nouveau nom du nouvel EPCI. Les élus ont été sollicités pour des propositions, qui ont été sélectionnées en comité de pilotage pour aboutir à trois choix possibles : Loudéac Communauté Terres d'Armor, Loudéac Communauté Bretagne Centre, Loudéac Communauté Cœur d'Armor. Ces propositions reprennent les traits caractéristiques du territoire, tout en s'appuyant sur le nom de la ville centre, qui géographiquement est plus localisable et identifiable que d'autres dénominations.

Ces propositions de noms soulèvent plusieurs remarques des élus : Mr Hamon regrette qu'il n'y ait pas de trace du Mené dans ces propositions, et le mode de choix qui ignore les populations et la société civile. Ignorer le Mené c'est laisser de côté l'histoire de ce territoire et les aînés qui l'ont porté. Mr Robin précise que ce n'était pas du tout une volonté dès le départ, mais les autres communautés de communes affichent elles aussi la ville centre (Ploërmel, Pontivy, Dinan, Lamballe, etc) et le terme Mené, même s'il désigne ce territoire, est désormais aussi également le nom d'une commune nouvelle. Après en avoir délibéré les élus passent au vote : **Loudéac Communauté Cœur d'Armor** emporte la majorité des votes. Les propositions de chaque conseil municipal seront soumises au vote le 7 octobre en comité de fusion.

Mr Hamon en profite pour aborder le sujet de la mutualisation ou fusion entre l'ODCM et le CACSud 22, deux organismes culturels présents sur le territoire. Actuellement, en cours d'étude sur le fonctionnement de chaque entité, leur envie d'évolution et leur devenir, l'inquiétude est de savoir comment ils vont fonctionner dès janvier 2017, puisqu'ils dépendent à l'heure actuelle de fonds versés par des organismes qui n'existeront plus (le Syndicat Mixte du Mené en l'occurrence pour l'ODCM).

Mr Robin précise que tous les sujets sont en cours d'étude et demandent beaucoup de travail : l'urbanisme, l'habitat, le SPANC, les Ordures Ménagères, etc. il est normal qu'il y ait des inquiétudes, y compris pour les personnels de certains services qui ne savent pas encore quelles missions leur seront données en 2017.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE

▪ **Lotissement de la Chevalerie :**

Mme Goré Chapel précise que l'analyse des offres a été effectuée par Mr Stéphane Raymond, à la Communauté de Communes Hardouiniais Mené.

Deux lots ont été soumis à consultation : voirie et aménagement paysager.

L'ouverture des plis a eu lieu le 19 septembre à 9h, l'analyse des offres le lundi 26 septembre à 9h. Le budget global prévu à l'opération était de 197 000€.

Lot n°1 : les offres recalées font suite à des erreurs de métrage ou de quantité. Suite à une reformulation de l'offre, Brocéliande TP est le mieux disant avec critère de 10/10 en mémoire technique pour une offre à 104 359€HT soit 125 230.08€TTC.

Lot n°2 : ce lot n'était soumis à aucun critère de notation, le choix reposant sur la qualité des prestations proposées par les entreprises, et la nature des essences étant à choisir par le maître d'ouvrage en lien avec le service espaces verts. Compte-tenu du prix intéressant proposé par Brocéliande TP (13 880€HT soit 16200€TTC), il est proposé de choisir cette entreprise qui a précisé le nom de la société en sous-traitance ID Verde, basée au Rheu (35). Confier les deux lots à la même entreprise aura un avantage en termes de planification et coordination de travaux.

A l'unanimité le conseil municipal valide l'attribution des deux lots à l'entreprise Brocéliande TP et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'afférant à ces deux marchés.

▪ **Travaux de voirie**

Mme Goré-Chapel explique que les trottoirs rue du Général de Gaulle sont à reprendre là où ont eu lieu les reprises de réseaux, sur une surface de 92m², pour un devis de la société Ruellan à 2 293.20€TTC. A l'unanimité le conseil municipal valide ce devis.

▪ **Informations diverses :**

Rue du Mené : Mme Goré-Chapel explique que les négociations de reprise de travaux et de résolution des problèmes sont en cours. Le laboratoire d'ingénierie du conseil départemental a fait un passage caméra, une prise de mesure des déflexions et affaissements par radar et carottages. Diverses réunions ont eu lieu, dont la dernière, le 22 septembre, réunissait les principales entreprises intervenues sur le chantier ainsi que le maître d'œuvre (IRH) et le conseil départemental (responsable de la bande de roulement). Des solutions techniques ont été trouvées pour résoudre les affaissements de chaussée (reprise des structures de tranchées en dessous). A noter que le maître d'œuvre mandataire (SagaCité) s'est désolidarisé du groupement depuis le début du contentieux.

Les entreprises Colas (bordures et voirie) et SEEG (canalisations) prendront leur part de responsabilité selon les dommages causés par leurs interventions. Reste la responsabilité du maître d'œuvre à faire accepter et quantifier (défaut de conception, de conseil, etc.), par l'intermédiaire d'un avocat de la protection juridique.

Gendarmerie : Suite au contentieux en cours (très forte humidité constatée dans le logement n°4), le gendarme locataire nous a fait part de sa situation problématique : logement très humide (plus de 60% d'humidité dans les murs, bandes de placo qui se décollent par endroit, moisissure sur les murs, etc) et donc nécessitant une très forte consommation de gaz pour le chauffer. Plutôt que de faire appel aux services sociaux de la gendarmerie qui pourraient classer le logement insalubre et exiger du propriétaire (la commune) un relogement, il demande que sa facture de gaz soit prise en charge tant que les problèmes ne sont pas résolus. Après en avoir délibéré, l'assemblée valide la prise en charge de ces frais de gaz à partir d'octobre 2016, le temps que les problèmes soient résolus.

3. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mr Communier Aurélien sort de la salle.

▪ **Locations de terres / autorisation d'exploiter :**

Mr Hesry donne lecture d'un courrier informant de la transformation de l'EARL du Minerais en GAEC du Minerais, et qui a donc des conséquences sur les locations de terres à la commune, suite au départ à la retraite de Mr Alain Communier (prévu au 31/12/2016). Le GAEC prendra effet au 1^{er} janvier 2017. Il est demandé l'accord du conseil municipal pour cette transformation de statut et le changement de nom des locataires (désormais Mme Communier Marie-Noëlle et Mr Communier Aurélien, et non plus Mr Communier Alain). A la majorité, sauf l'absence de Mr Communier, les élus donnent leur accord pour ce changement de statut.

Mr Communier revient dans la salle.

▪ **Installation classée :**

Mr Hesry donne lecture du dossier de la SCEA des Hortensias pour l'exploitation d'un élevage bovin de 200 vaches laitières (La Folie, Laurenan). A l'unanimité l'assemblée donne un avis favorable, sous réserve de la commune de Laurenan.

▪ **Inventaire des cours d'eau :**

Mr Hesry rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vilaine), l'inventaire a été réalisé avec des groupes de travail communaux et a été validé par le comité de pilotage le 13 juillet 2016. Cela avait nécessité un grand travail sur le terrain, très précis.

Une délibération est à prendre pour répondre à la mise en application du SAGE. Cette délibération engage la commune à intégrer cet inventaire dans le prochain PLU ou sa prochaine modification. Les élus regrettent de ne pas avoir eu de plan joint à ce courrier, et sursoient leur décision à la transmission d'un plan, ou un d'un document exhaustif. A l'unanimité l'assemblée valide le report de ce dossier à la séance d'octobre.

▪ **Informations diverses :**

Mr Hesry donne quelques informations concernant **le projet éolien** : en effet la DDTM, les services de la Préfecture et la société Quénéa se sont déplacés sur le terrain (constater la disposition des éoliennes, la distance des maisons, prendre des photos des vues du site, etc). Le permis de construire serait déposé d'ici la fin de l'année.

Mr Hesry informe que la distribution **des sacs jaunes** salle de la Madeleine a été un succès, environ 80% des personnes ont été fournies en sacs et en consignes de recyclage.

4. FINANCES ET PERSONNEL

▪ **Décision Modificative n°1 au budget principal**

Mr Le Gall présente le document budgétaire : des recettes complémentaires permettent d'ajuster le budget principal, et autorisent des dépenses non prévues (un aspirateur urbain pour la propreté en ville notamment). Les contrats de téléphonie portable sont également en cours de renégociation de même que le renouvellement du standard.

▪ **Suppression de poste**

Une délibération est nécessaire pour supprimer le poste d'un agent qui n'a pas été remplacé. A l'unanimité l'assemblée approuve cette suppression de poste.

▪ **Informations diverses :**

RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel):

Mr le Gall explique que le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire, calqué sur les indemnités pratiquées dans les ministères (fonction publique d'Etat) doit être mis en application au sein de la fonction publique territoriale, et ce pour une harmonisation des statuts entre fonctions publiques. Ce régime indemnitaire se divise en deux parts, l'IFSE et le CIA.

- **L'IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise)** est définie par la fonction de l'agent (catégorie d'emploi A, B ou C, puis par son niveau de responsabilités et de compétences dans la collectivité). Elle doit aussi tenir compte des efforts produits par l'agent pour se perfectionner dans son métier (évolution du poste, des compétences...). Il est au minimum revu tous les quatre ans et il est versé **mensuellement**.
- **Le CIA (Complément indemnitaire annuel)** est octroyé en supplément, en une ou deux fractions, pour tenir compte de l'engagement et la manière de servir de l'agent. Il est attribué **annuellement** et peut ne pas être reconduit automatiquement.

La commission du personnel se réunira à ce sujet le 10 octobre, et les services seront réunis pour une présentation à tous les agents.

- **Travail sur la mise en place des 1607h**

Mr Le Gall rappelle que la Cour des Comptes préconise une application réelle des 35h pour la fonction publique territoriale, soit 1607h. A l'heure actuelle, les agents de la commune effectuent 1568h (mais de manière différentes selon les services : 35h en administratif, 35h annualisées pour les atsems ou agents d'entretien, 39h avec RTT pour des agents techniques, etc.). Cette application des préconisations de la Cour des Comptes aura des impacts différents selon les services, qui vont être calculés et étudiés en commission du personnel puis également présentés aux agents. Mr Robin précise que cette démarche est également mise en place par la CCHM, mais aussi par les communes autour qui essaient de toutes de suivre les préconisations et cadres légaux avant que cela devienne une obligation.

- **Point sur la réorganisation de service entretien / CDG**

Le service Etudes et Organisations du Centre de Gestion a effectué une visite des bâtiments communaux en présence des agents en charge de leur entretien le mardi 27 septembre. Un compte-rendu et une analyse permettront d'ici la fin de l'année de revoir le fonctionnement de ce service.

5. AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, CULTURE, COMMUNICATION ET ANIMATION

Mme Rigollé fait un compte-rendu de la visite des établissements scolaires faite le 19 septembre. Au collège PJH le nouveau principal a salué les effectifs en hausse (244 la rentrée précédente, 262 en septembre 2016). Les travaux se terminent, le terrassement de la cour et des espaces extérieurs sont en cours.

L'équipe éducative regroupe 43 personnes. La classe foot fonctionne très bien, des sportifs de haut niveau seront invités à parler de leur expérience devant les élèves tout au long de l'année.

Une visite rapide des nouveaux bâtiments a impressionné la commission pour les qualités architecturales et éducatives de ce bâtiment. Il a été précisé que dans le plan pluriannuel d'investissement du conseil général, il était prévu à terme de refaire également la partie cuisine-réfectoire et ateliers techniques.

Au collège St Nicolas les effectifs sont stables (136 élèves pour 139 l'année dernière). Un dispositif EPI a été mis en place : la micro entreprise, pour laquelle les élèves vont travailler sur un projet global (définition du produit de l'entreprise, communication, ressources humaines, etc). Ce projet sera parrainé par un chef d'entreprise locale qui partagera son expérience avec les collégiens.

Le dispositif « parcours dérogatoire » pour les élèves en difficulté est très satisfaisant, 8 élèves de 4ème et 3ème en bénéficient (aide à la recherche de projet professionnel, stages, lettres de motivations, etc.). Des travaux sont prévus pour sécuriser l'escalier extérieur, ainsi que la rénovation de la salle d'études.

A l'école Ste Anne il y a 126 élèves dont 50 maternels, et 80 enfants de Merdrignac au total. Des travaux de peinture ont été faits en salle informatique et 1 salle de classe. Une nouvelle Atsem a été recrutée, et la comptabilité est assurée par un personnel de St Nicolas, à raison de 2h par semaine. L'installation de vidéoprojecteurs dans toutes les classes a été financée par l'association des parents d'élèves.

Au groupe scolaire Le Petit Prince 172 élèves sont inscrits cette année contre 189 l'année précédente, la baisse des effectifs s'expliquant par le départ de la classe des 32 CM2 vers le collège. L'extension de la cour a été confirmée par la municipalité (terrain pris sur l'emprise du collège d'environ 600m²). La municipalité et l'équipe éducative, en lien avec l'amicale laïque et la galerie d'art vont étudier la possibilité d'utiliser la façade de l'école pour une fresque ou tout autre projet artistique.

Tous les directeurs d'établissements étaient satisfaits de la répartition des créneaux des équipements sportifs et de leur qualité. Ils ont salué également la valeur du travail et la disponibilité des animateurs sportifs mis à disposition par l'ASEC.

Mr Robin précise que ce jour est l'occasion également de se rendre au restaurant scolaire, avec les représentants des parents d'élèves, et que tous ont eu l'air satisfait du fonctionnement et de la qualité du service. Mr Robin en profite pour préciser le projet actuel de conversion de la cuisine centrale en **pôle culinaire**, pour développer l'offre et répondre aux demandes croissantes (portage de repas mais aussi écoles des communes avoisinantes). Cette étude est portée par la CCHM et le CCAS.

Informations diverses :

Mme Rigollé dresse un bilan très positif du désherbage de la médiathèque et de leur vente des livres : environ 3000 livres ont été vendus sur les 3400, ce qui représente 964€ de recettes.

6. QUESTIONS DIVERSES

▪ **Proposition de nouveaux services à la Poste**

Mr Robin explique avoir reçu le directeur départemental des relations aux collectivités de la Poste. pour faire face à la baisse d'activité liée au courrier, la poste engage une démarche de partenariat avec d'autres organismes (pôle emploi, la CAF, la CPAM, la MSA, etc.) de manière à offrir sur le territoire rural une prestation locale de ces services. La Poste pourra donc maintenir ses emplois, et justifier du maintien des amplitudes horaires actuelles. Un agent sera formé pour ces démarches et une borne informatique mise à disposition des clients pour leurs démarches. L'investissement est couvert par la poste, l'Etat et les autres organismes partenaires. A l'unanimité l'assemblée approuve ce projet et donne l'autorisation à Mr le Maire de signer tout acte s'y afférant.

▪ **Réseaux de téléphonie portable :**

Mme Ducher, directrice général des services, informe que l'opérateur FREE a émis le souhait d'installer des antennes sur le château d'eau. En effet jusqu'à présent Free utilisait (sous-louait) le réseau Orange, mais a l'obligation de développer son propre réseau. La position du Syndicat d'Eau est d'attendre que les travaux de réfection du château d'eau soient réalisés, voire de refuser l'implantation, du fait des contraintes techniques, notamment celle du boîtier électrique installé au sol (minimum 6m²) sur une emprise déjà contrainte au pied de l'ouvrage.

L'autre solution technique est d'installer les antennes sur un pylône qui serait implanté au stade, dans la lignée des pylônes d'éclairage électrique. Mais l'opérateur a toujours besoin d'une emprise au sol grillagée qui peut être d'une quinzaine de m² (base du pylône sur dalle béton et coffret électrique). La convention serait signée pour 12 ans et pour un loyer de 1500€HT/an.

En l'absence de toutes les précisions technique il semble difficile aux élus de prendre position ; ils demandent donc un nouveau rendez-vous mais avec un technicien qui pourra leur donner les réelles contraintes des deux scénarios.

▪ **Projet d'aménagement du stade**

Mr Robin informe que dans le cadre du projet du stade, les négociations pour les transactions foncières avancent. Un des riverains concerné a accepté l'offre d'achat validée par les services des domaines. Les autres propriétaires sont également contactés.

▪ **Archivage administratif en mairie**

Mme Ducher explique que l'archivage des documents administratifs communaux est une obligation, et doit se faire tous les 3 ans en moyenne, celui de Merdrignac n'a pas été fait depuis plus de 5 ans. Les frais de conservations des archives constituent une dépense obligatoire pour les municipalités. Un devis a été proposé par le Centre De Gestion pour effectuer le tri et la rédaction des bordereaux d'élimination des documents arrivés au terme de leur utilité

administrative, et dépourvus d'intérêt historique, conformément à la réglementation archivistique en vigueur, prestation proposée à 755€. Et le traitement intégral des archives en instance dans le grenier et dans les bureaux des agents, poursuite du classement existant et rangement sur étagères à 5 625€. Ces sommes entrent dans des dépenses de fonctionnement. La prestation serait réalisée au printemps 2017 mais doit être prévue pour leur programmation d'intervention par retour de devis courant d'automne 2016. L'investissement à prévoir au budget 2017 concernera le linéaire d'étagères à installer au grenier. A l'unanimité l'assemblée approuve ce devis.

- **Courrier de demande d'aide au déplacement pour compétition nationale**

Mr Besnard donne lecture d'un courrier de l'AS22 pour l'aide au déplacement d'un athlète en finale du championnat de France Nationale 2. A l'unanimité l'assemblée approuve le versement de la subvention, sur les tarifs communaux en vigueur.

- **RN164 :**

Mr Robin donne lecture du courrier envoyé aux services de l'Etat concernant les voies de substitution de la RN164. Il semblerait que l'Etat ait finalement pris en compte ces voies et qu'elles soient incluses dans leur programme de travaux. Toutefois les élus insistent sur le fait que ces études doivent être faites simultanément au tracé principal de la RN, que les voies de substitution doivent se situer parallèlement à la 2x2 voies, et que toute traversée d'engins agricoles au sein des centre bourg est proscrite. Des courriers similaires ont été envoyés par la CCHM et Mme Goré-Chapel au titre du Département. Courrier envoyé au préfet concernant les voies de substitution.

- **Primaires aux élections présidentielles :**

Mr Robin informe que la commune met à disposition la salle de la madeleine pour les primaires de la droite et du centre à l'élection présidentielle. Il précise qu'il en sera fait de même pour d'autres partis organisant des primaires s'ils en font la demande.

- **Uvas pasas :**

Mr Robin donne lecture du courrier du Président de Mené des Sons, remerciant les élus, la municipalité, les agents pour le soutien et l'aide apportés à l'organisation du festival, jusqu'au dimanche soir. Mr Robin à son tour félicite les organisateurs et transmet sa fierté d'avoir ce festival sur la commune de Merdrignac et l'image dynamique qu'il renvoie. Il salue l'ensemble des bénévoles pour l'ampleur du travail fourni et l'énergie que cela exige de déployer. Mme Aignel-Jamet, membre de l'association dresse un bilan très positif de cette édition, avec plus de 700 repas servis le vendredi soir, et 3000 personnes sur tout le weekend. L'ambiance intergénérationnelle et familiale de ce festival est une réussite. Toutefois, la moindre fréquentation du samedi soir (seulement 1200 personnes) impacte négativement la trésorerie. Cela implique également des réflexions sur l'avenir, et nécessite de trouver l'énergie nécessaire pour rebondir, relativiser ce déficit et profiter de cette expérience humaine formidable.

Mr Robin termine la séance en annonçant les démissions de Mr Lubin, directeur du CCAS, ainsi que celle de Mr Drots, chargé des affaires économiques à la communauté de communes. Chacun a profité d'opportunités professionnelles pour une nouvelle étape dans leur carrière. Il salue leur travail pour le territoire et leur souhaite bonne continuation.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h.